



Lettre exceptionnelle d'information municipale N°2

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Madame, Monsieur,

La première lettre d'information dont vous avez été destinataires vous a permis, nous l'espérons, de comprendre les enjeux qui ont conduit à la prescription d'une nouvelle élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), ainsi que les grands objectifs poursuivis par votre Conseil Municipal.

La première phase de la démarche d'élaboration du PLU, celle du diagnostic, est aujourd'hui achevée.

Sorte de "photographie" de la situation communale, elle a consisté en un bilan actualisé et illustré, une analyse croisée des diverses composantes économiques, sociales, spatiales et environnementales de notre commune :

- Quelle est la place d'Huez dans son bassin de vie ?*
- Que représente aujourd'hui notre commune en termes de population, de logements, d'activités économiques ?*
- Quel est l'état de nos réseaux et de nos équipements ?*
- Quels sont les atouts et les contraintes liées à notre environnement ?*
- Qu'est-ce qui caractérise la qualité de notre cadre de vie ? Quelle est son évolution ?*
- Quelles sont les évolutions attendues dans le contexte actuel, en forte évolution, et dans le cadre qui devrait être défini par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Oisans ?*

Cette étape indispensable a permis également de révéler les enjeux pour l'avenir de notre commune qui fonderont notre futur projet communal (en langage technique et juridique : le "Projet d'Aménagement et de Développement Durables"), dont l'élaboration constituera la prochaine étape de la démarche, avec une prise en compte renforcée des questions relatives à l'environnement et au développement durable.

Vous trouverez dans cette seconde lettre d'information une synthèse de cette première phase d'études, qui a préalablement été présentée dans une séance réunissant vos élus. Des documents plus complets sont à votre disposition en Mairie ; n'hésitez pas à venir les consulter et à nous faire part de vos remarques dans le registre ouvert à cet effet.

*Jean-Yves NOYREY, Maire
et votre Conseil municipal*

1. La démographie et le logement

Avec une population de 1371 habitants en 2017, notre commune connaît une stagnation de la démographie qu'il convient d'endiguer, caractérisée par une fuite des ménages, notamment jeunes, qui s'explique par le départ des résidents permanents notamment vers Bourg d'Oisans, ou l'accès au logement est plus abordable. Nous avons en effet perdu 330 habitants entre 1999 et 2009.

La structure de la population communale est liée au caractère touristique de la commune :

- avec une population **vieillissante** (une part des plus de 60 ans qui s'accroît, corrélée à la baisse des moins de 30 ans),
- une **taille des ménages en baisse**,
- une part de **population active ayant un emploi élevée**, avec 822 actifs sur la commune en 2014.
- Une population au **niveau de vie moyen**.

Nous n'échappons pas à certaines tendances d'évolutions structurelles sociétales : baisse de la taille des ménages, populations d'origines géographiques et sociales de plus en plus diverses, aspiration à de nouveaux modes de vie...

Le marché du logement est « tendu », caractérisé par une prédominance des logements destinés à l'activité touristique, aux dépens des besoins en logements permanents, adaptés aux attentes de la population locale.

Notre commune compte en effet 6229 logements (en 2014), dont près de **89% de résidences secondaires**.

ENJEUX

La stabilisation de la croissance démographique amorcée depuis 2010, voire la reprise d'une croissance plus soutenue et qualifiée, pour l'animation et la vie d'Huez, tout au long de l'année.

Le maintien d'une population permanente et plus diversifiée, afin d'atteindre et maintenir l'équilibre social et générationnel indispensable à la pérennité et au bon fonctionnement de la commune, en étant plus attractif pour les jeunes ménages et jeunes actifs.

Le confortement d'une offre d'équipements et de services adaptée à toutes les générations.

Le confortement d'une offre de logement plus adaptée aux besoins des habitants permanents, à ceux qui ont un emploi sur la commune, dans un contexte de marché du logement tendu...

... et donc d'une production de logement qui ne soit pas "captée" par la résidence secondaire...

L'hébergement des travailleurs saisonniers à renforcer.

2. L'économie

Avec 1473 emplois en 2014, notre commune est pourvoyeuse d'emplois, à destination de nos actifs mais aussi des actifs extérieurs, participant du dynamisme du territoire, mais générant de nombreux déplacements pendulaires.

Un grand nombre d'établissements sont implantés (831 en 2015), majoritairement dans le secteur tertiaire.

Notre commune a une vocation touristique reconnue internationalement, qui s'appuie sur l'existence d'une offre étendue, diversifiée et de qualité en équipements, activités et hébergements.

Cependant, les évolutions des conditions climatiques et du contexte économique et social impliquent sa nécessaire adaptation.

ENJEUX

Le maintien de la dynamique économique de la station, et de l'emploi, en faveur de la vie et de l'animation de la commune, mais aussi pour un mode de fonctionnement plus durable.

Le maintien de l'appareil commercial, voire son confortement, par un fonctionnement et une organisation urbaine adaptés (accessibilité, stationnement, localisation, qualité des espaces publics ...).

Le soutien à l'activité artisanale présente sur la commune, indispensable au fonctionnement de la station, et en adéquation avec ses besoins.

Le renforcement et la diversification de l'offre touristique quatre saisons.

La prise en compte, et l'anticipation des conséquences du dérèglement climatique en cours.

LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

1. Les équipements

En matière d'équipements, notre commune est dimensionnée pour accueillir plus de 30 000 personnes. Les équipements et services à la population sont donc en nombre.

LES ENJEUX

Le confortement d'une offre d'équipements et services publics adaptée à toutes les générations, mais aussi en faveur de l'attractivité touristique.

La requalification des espaces publics, pour un cadre de vie amélioré.

2. La mobilité

L'organisation de notre bassin de vie génère **une forte mobilité**, alors que la majorité des déplacements se font en **automobile**, moyen de transport encore privilégié pour l'accès au village et à la station.

Les capacités en **stationnement** sont nombreuses, mais pour certaines mal ou sous-exploitées pour des raisons techniques. Elles sont pour beaucoup en aérien, nuisant à la qualité des espaces publics.

L'offre en transports en commun est limitée au fonctionnement touristique, et les liaisons piétonnes sont encore peu aménagées.

LES ENJEUX

Un enjeu majeur : l'anticipation des enjeux de la mobilité de demain, qui nécessite une vision et une organisation du bassin de vie en faveur de la limitation des déplacements automobiles, et du développement de la multimodalité.

La poursuite de la mise en œuvre de solutions innovantes, telles que le transport en commun en site propre.

La réduction des migrations pendulaires liées aux déplacements domicile – travail, par la poursuite du développement d'une offre en logements en direction des habitants permanents et des actifs travaillant sur la commune.

L'optimisation de l'offre en stationnement, notamment pour l'accès aux équipements et services, et en faveur de la qualité du cadre urbain de la commune.

La mise en cohérence et la valorisation des caractéristiques de l'espace urbain et du réseau viaire, ainsi que l'amélioration de la sécurisation de ce dernier.

LE CADRE DE VIE

3. La biodiversité et la dynamique écologique

Notre territoire est riche de milieux naturels d'une grande valeur écologique (dont certains sont réglementés ou inventoriés en tant que réservoirs de biodiversité) mais aussi paysagère, aujourd'hui fragilisés ou menacés pour certains par le développement de l'urbanisation et les équipements touristiques.

LES ENJEUX

La préservation de la fonctionnalité et de la connectivité des systèmes écologiques terrestres et aquatiques (déplacement de la faune, connexions hydrauliques, ...) pour prévenir les risques naturels, la dégradation des sols et la perte de biodiversité.

La structuration du territoire en faveur d'une politique d'économie d'énergie et l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

4. Le paysage

Les paysages naturels de notre commune sont remarquables, et emblématiques des territoires de montagne du fait, entre autres, des ouvertures visuelles exceptionnelles sur le grand paysage, et de la présence d'éléments de patrimoine bâti traditionnel.

Cependant, la diversité dans l'expression architecturale, témoignant du développement de la station, et l'impact important des voiries et espaces de stationnement, portent atteinte à la valeur émotionnelle de ces paysages et donc à l'attractivité à termes de la station.

LES ENJEUX

Une évolution maîtrisée des limites de l'enveloppe urbaine, qui conforte la lisibilité des fronts bâtis (perception paysagère, formes urbaines et architecturales), dans le respect du cadre paysager exceptionnel et des équilibres avec les espaces naturels et agricoles.

LES ENJEUX TRANSVERSAUX

Du diagnostic thématique et des enjeux associés, trois enjeux transversaux se dégagent :

Le soutien au développement de l'économie de la commune dans toutes ses composantes et l'accompagnement dans les mutations en cours...

...mais un développement tant quantitatif que qualitatif à concilier avec la préservation des ressources naturelles et foncières, et des paysages identitaires qui fondent l'attractivité de la station.

La mise en œuvre d'une politique urbaine qui réponde à la fois aux besoins des habitants permanents en faveur d'une croissance démographique qualifiée, et aux besoins de l'économie touristique, mais aussi qui...

... conforte le lien entre le village d'Huez et la station de l'Alpe,

...prenne en compte le niveau d'équipement de desserte actuel et possible futur,

...favorise la réduction des déplacements automobiles, voire le développement de la multi modalité.

Un mode de développement à repenser afin de préserver la valeur "émotionnelle" du cadre paysager, "socle" de l'attractivité de la commune et de la pérennité de son développement économique, et pour ce faire un développement qui...

...limite l'atteinte aux espaces naturels,

...préserve et valorise le patrimoine pastoral, naturel et culturel montagnard.

Pour tous renseignements :

Coordonnées de la Mairie

Standard 04 76 11 21 21